



Préparation à l'examen de Directeur d'établissement d'enseignement artistique

L'accès à cette préparation est soumis à un **test d'orientation** préalable.

Les durées indiquées correspondent au temps requis nécessaire à la formation ; ces durées sont celles qui seront attestées.

Distanciel en direct : correspond au temps de formation réalisé en classe virtuelle avec l'intervenant et le groupe de stagiaires, les dates et heures de ces temps sont précisés dans le planning du groupe (planning envoyé avec la convocation)

Distanciel en autonomie : correspond au temps de formation minimum que le stagiaire doit réaliser en autonomie sur la plateforme de formation à distance Formadist. S'il le souhaite, le stagiaire peut travailler au-delà de ce temps minimum.

	Spécialité Arts plastiques	Spécialité Musique
Epreuves d'admissibilité	Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h / 0,5 jour Distanciel en autonomie : 4 h / 0,5 jour Rédaction d'une note de synthèse sur dossier <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 examen blanc – webinaires de correction</i> Distanciel en direct : 10 h / 1,5 jours Distanciel en autonomie : 20 h / 3,2 jours	Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h / 0,5 jour Distanciel en autonomie : 4 h / 0,5 jour Etude de cas <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 examen blanc – webinaires de correction</i> Distanciel en direct : 7 h / 1,1 jours Distanciel en autonomie : 20 h / 3,2 jours
Apport de connaissances	Culture territoriale Distanciel en direct : 6 h / 1 jour Distanciel en autonomie : 27 h / 4,5 jours	Culture territoriale Distanciel en direct : 6 h / 1 jour Distanciel en autonomie : 27 h / 4,5 jours
Epreuves d'admission	Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation (pour les admissibles) – ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h méthodologie + 3 h mise en situation / 0,5 jour + 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour	Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation (pour les admissibles) – ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h méthodologie + 3 h mise en situation / 0,5 jour + 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.

L'inscription au concours ou à l'examen se réalise via le site <https://www.concours-territorial.fr/>